

L'an deux mille dix-sept, le vingt trois novembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., INGOUF P. DUBOIS G., MAYNOU A., LORNE V., LHOMME Y.

Excusés : M. CREPEL Olivier a donné pouvoir à M.DECLINCHAMP F.

M.SYLVESTRE Roselyne a donné pouvoir à M.SYLVESTRE François

Absents : Mmes TESTA Marjorie, LAURET Emilie, GODIN David

Secrétaire de séance : Mme LAUGAUDIN Chantal

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un rectificatif sur le compte rendu du dernier conseil.

MLHOMME Yann était présent lors de cette réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, ce rectificatif à l'ordre du jour.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 OCTOBRE 2017 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 19 Octobre dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2017-72 Délibération Convention Financière SDEY Travaux d'Eclairage Public :

Des travaux d'éclairage public pour le remplacement de 4 luminaires et l'ajout d'un luminaire supplémentaire sont prévus. Une convention est signée entre la commune de CUY et le SDEY pour un total de 3267.56€ TTC mais dont la part communale est de 1633.78€ HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que M. le Maire signe cette convention.

3°)2017-73 Délibération Convention de mise à disposition de services communaux à la CCYN périscolaires et extra scolaires du 1/09/2017 au 8/07/2018 : Les membres du Conseil Municipal, approuve celle-ci et sa signature.

4°)2017-74 Délibération Convention de mise à disposition de locaux communaux accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire au 1/09/2017 au 8/7/2018 entre la commune de CUY et la CCYN: Le Conseil Municipal approuve celle-ci et autorise M.le Maire à signer.

5°)2017-75 Renouvellement des contrats d'assurances : M.le Maire informe les membres que les contrats arrivent à terme au 31 décembre 2017. Compte tenu des bons résultats techniques, les cotisations sont revues à la baisse. Au 1^{er} Janvier 2018 les cotisations s'établissent comme suit : Responsabilité Civile : 614.17€ HT soit 669.44€ TTC et Dommages aux biens avec franchise 2726.66€ HT soit 2961.08€ TTC. Pour mémoire au titre de l'année 2017 les cotisations étaient de 682.41€ HT soit 743.83€ TTC pour la Responsabilité Civile et de 3279.34€ HT soit 3557.94€ TTC pour les Dommages aux biens avec franchise. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent le renouvellement des contrats.

6°)2017-76 SMACL Chèque de remboursement arrêt août 2017 Mme BODUIN Simone : Le Conseil Municipal, accepte le chèque de 75.62€ et autorise M.le Maire à établir le titre de recette correspondant.

7°)2017-77 SMACL Chèque de remboursement arrêt du 1/09/2017 au 31/10/2017 M. JOURDAIN Patrick : Les membres acceptent le chèque de 2120.03€ et autorisent M.le Maire à établir le titre de recette correspondant.

8°)2017-78 Subvention commune à la Caisse des Ecoles : M.le Maire fait part aux membres qu'il serait souhaitable de subventionner de 650€ la Caisse des Ecoles pour régler toutes les factures de l'année 2017.

9°)2017-79 Tarif raccordement tout à l'égout : Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de raccordement à tout à l'égout de 2000 à 2200€ à compter du 23 Novembre 2017.

10°)2017-80 Tarif Concession cimetièrè : A compter du 1^{er} janvier 2018, les membres, décident à l'unanimité de fixer la concession trentenaire à 100€ au lieu de 85€ et la concession cinquantenaire à 200€ ; avant à 185€.

DIVERS :

*Travaux cimetièrè : M .le Maire fait part aux membres d'un futur agrandissement du cimetièrè, la création d'allées et la rénovation de murs de craie. Des demandes de devis sont en cours.

*Travaux de la départementale 323 : M. le Maire fait part qu'il a contacté Mme Vidal concernant les futurs travaux. Nous sommes en attente.

*SDEY Borne électrique : M. le Maire expose aux membres la procédure d'installation d'une borne électrique. Actuellement les bornes sont subventionnées à 80%. Une Convention est signée entre les parties. Il propose de recontacter le SDEY pour de plus amples renseignements.

*Travaux école primaire : ils seront en attente.

* Petit commerce : l'épicerie souhaite rouvrir en mars 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 15.